

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2022 B 19742
Numéro SIREN : 914 291 984
Nom ou dénomination : 123clic

Ce dépôt a été enregistré le 30/09/2022 sous le numéro de dépôt 127400

123clic

Société par actions simplifiée au capital de 5 000 euros

Siège social : 12, rue Vivienne 75002 Paris

Siret 91429198400013

(ci-après la « Société »)

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DES ASSOCIES

du 30 Août 2022

NOMINATION DU DIRECTEUR GENERAL DELEGUE

L'an deux mille vingt-deux,

Le 30 août, à 14 heures 30,

LES SOUSSIGNES :

Kantys Participations, SAS au capital de 1000€, immatriculée au greffe du tribunal de Paris sous le numéro 902 716 083, dont le siège social se situe au 94, Boulevard Pereire 75017 Paris, représentée par M. Joseph Serraf en sa qualité de président, possédant 4000 actions ordinaires de la Société, soit 4000 voix ;

Mme Sawitri JAMSAI épouse RUIZ, Né le 10/02/1977, de Nationalité Thaïlandaise, demeurant 12, rue Joanes 75014 Paris, possédant 1000 actions ordinaires de la Société, soit 1000 voix ;

Soit au total **5000 actions** de la Société, soit **5000 voix** (ci-après la « **Collectivité des Associés** »).

ONT STATUE SUR LES POINTS INSCRITS A L'ORDRE DU JOUR SUIVANT :

- *Rémunération du Directeur général délégué de la société,*
- *Pourvoir pour formalités*

Ceci exposé, la Collectivité des Associés a adopté, conformément à l'ordre du jour précité, les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

Rémunération du Directeur général délégué de la société

La Collectivité des Associés, **décide** que, Madame Sawitri JAMSAI, percevra, au titre de son mandat de Directeur général délégué, au titre de l'exercice sera clos le 31 décembre 2023, une rémunération annuelle de 30 000 euros brute.

Cette rémunération sera proratisée sur l'exercice 2022, à compter du 1^{er} septembre 2022

Cette décision a été adoptée par la Collectivité des Associés.

DEUXIEME DECISION

Pouvoirs en vue des formalités

La Collectivité des Associés donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour procéder à tous dépôts et toutes formalités prévues par la loi.

Cette décision a été adoptée par la Collectivité des Associés.

* * *

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture, conformément aux statuts de la Société, par les associés, le nouveau Président et le nouveau Directeur Général de la Société.

Par les associés :
Kantys Participations
Représentée par Joseph SERRAF

Mme Sawitri JAMSAI

